



2025

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE



GRAYMONT



La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est établie conformément aux exigences de déclaration prévues par la *Modern Slavery Act 2018 du Commonwealth d'Australie* (« Loi sur l'esclavage moderne ») ainsi que par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (2023)* (« Loi sur les chaînes d'approvisionnement »).

Cette déclaration conjointe couvre la période de déclaration allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd et Graymont (Australia) Pty Ltd ACN 004 406 688. Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre » et « Graymont » désignent l'ensemble de ces entités, sauf indication contraire. Graymont continue de rédiger une déclaration unique et conjointe au titre de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement, afin d'adopter une approche cohérente et globale face aux risques liés à l'esclavage moderne, notamment le travail forcé et le travail des enfants, au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Pour lutter contre ces risques, Graymont continue de s'appuyer sur les enseignements tirés d'initiatives menées en Australie et de les appliquer à sa chaîne d'approvisionnement canadienne.

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne témoigne l'engagement constant de Graymont à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans ses activités et dans sa chaîne d'approvisionnement, conformément à notre mission de fournir des solutions à base de calcium essentielles à un monde en évolution.

L'approche de Graymont pour évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne s'inspire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Lorsqu'il est question d'esclavage moderne, Graymont fait référence à huit formes d'exploitation grave : la traite de personnes, l'esclavage, la servitude, le mariage forcé, le travail forcé, la servitude pour dettes, le recrutement trompeur pour du travail ou des services, ainsi que les pires formes de travail des enfants (dans lesquelles les enfants sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires, ou sont exposés à un travail dangereux). Ainsi, les références à l'esclavage moderne dans la présente déclaration englobent à la fois les notions d'« esclavage moderne » telles que définies dans la Loi sur l'esclavage moderne, ainsi que celles de « travail forcé » et de « travail des enfants » telles que définies dans la Loi sur les chaînes d'approvisionnement.

Table des matières

02

Identifier l'entité déclarante

09

Décrire la structure, les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'entité déclarante

16

Décrire les risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de toute entité qu'elle détient ou contrôle

17

Décrire les mesures prises par l'entité déclarante et les entités qu'elle détient ou contrôle pour évaluer et atténuer ces risques, y compris les mécanismes de diligence raisonnable et de remédiation

22

Décrire comment l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures

24

Décrire le processus de consultation avec les entités que l'entité déclarante détient ou contrôle

25

Fournir toute autre information pertinente

À propos de Graymont

Graymont est le leader mondial fiable en solutions essentielles à base de calcium. Siège social au Canada, l'entreprise dessert des marchés en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Graymont détient une participation dans Grupo Calidra, le plus grand producteur de chaux en Amérique latine. Gérée de manière professionnelle et détenue par une famille, Graymont est en activité depuis plus de 75 ans. Graymont vise à être le fournisseur, l'employeur et le partenaire de choix là où elle opère. Nos produits jouent un rôle essentiel pour répondre à plusieurs des enjeux environnementaux les plus pressants d'aujourd'hui, tout en soutenant des procédés industriels essentiels et des besoins agricoles. Les applications comprennent la purification de l'air et de l'eau ainsi que la production de matériaux essentiels à une économie moderne, notamment l'acier, l'or, le cuivre et d'autres minéraux critiques, le papier et le verre.

NOS VALEURS

Le succès ultime de Graymont repose sur les efforts d'individus passionnés qui sont prêts à s'engager activement dans le travail d'équipe et la collaboration, conformément à nos valeurs communes. Ces valeurs comprennent:

- **Intégrité**
Nous agissons toujours comme il se doit.
- **Respect**
Nous respectons :
 - Le droit de chaque individu à un lieu de travail sécuritaire;
 - Les cultures, les coutumes et les valeurs de toutes les personnes;
 - Les objectifs de durabilité de la société; et
 - Le capital de nos actionnaires;
- **Travail d'équipe**
Des équipes efficaces peuvent mieux résoudre des problèmes complexes.
- **Innovation**
Il y a toujours une meilleure façon de faire les choses.
- **Excellence**
Peu importe ce que nous faisons, nous nous efforçons de le faire bien.
- **Vision à long terme**
Nous adoptons une perspective à long terme lors de la prise de décisions.
- **Responsabilisation**
Nous respectons nos engagements.

MISSION DE GRAYMONT

Fournir des solutions à base de calcium essentielles à un monde en évolution.

NOTRE VISION

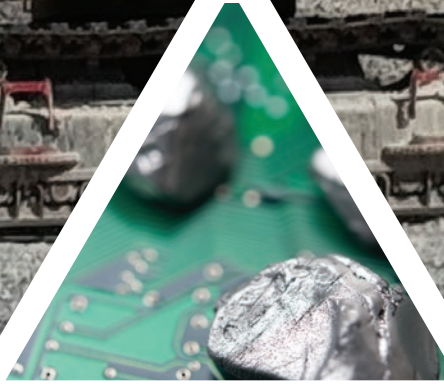
Être un leader de classe mondiale dans tout ce que nous accomplissons!

- **Sécurité**
Nos établissements sont des environnements sécuritaires, propres et ordonnés où tout le monde partage un engagement ferme envers un milieu de travail sans incident ni blessure.
- **Clients**
Nous nous engageons à dépasser les attentes de nos clients en leur offrant des produits et des services fiables et de qualité.
- **Communautés**
Nous développons de manière proactive nos relations et nous entretenons des liens solidaires avec nos voisins et les autres partenaires pour assurer le succès à long terme de Graymont et de nos communautés.
- **Environnement**
Nous sommes déterminés à améliorer notre performance environnementale.
- **Création de valeur**
Nous améliorons constamment nos processus et nos activités pour fournir une valeur ajoutée à tous nos partenaires; et
- **Les gens**
Nous avons mis sur pied une équipe talentueuse composée d'individus habilités et engagés qui collaborent afin d'offrir des performances de classe mondiale.



KOMATSU

EX04



Aperçu des principales mesures contre l'esclavage moderne

Le présent document constitue la sixième Déclaration sur l'esclavage moderne de Graymont en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne, ainsi que notre deuxième déclaration conjointe conforme aux exigences de déclaration de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement. Grâce au travail d'un groupe de travail interfonctionnel, Graymont a continué à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les risques liés à l'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Cette section présente un aperçu des principales mesures prises par Graymont au cours des six dernières années, tout en exposant les projets visant à poursuivre ces efforts en 2026.



Depuis 2020, Graymont a mis en œuvre les mesures clés suivantes pour lutter contre les risques liés à l'esclavage moderne

GOUVERNANCE ET SUPERVISION :

- La réalisation d'un examen interne des pratiques de conformité.
- Le maintien d'un solide cadre de gouvernance d'entreprise et de responsabilisation.
- La promotion de notre Système de signalement des manquements à l'éthique.
- Le renforcement du rôle essentiel de notre Code de conduite et d'éthique professionnelles.
- La création d'un groupe de travail sur l'esclavage moderne.
- Le renforcement de notre équipe mondiale d'approvisionnement.

FORMATION ET SENSIBILISATION :

- Une formation sur le respect en milieu de travail.
- Une formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord.
- La mise en place de modules de formation en ligne sur l'esclavage moderne en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Malaisie, au Canada et aux États-Unis dans le LearnCentre de Graymont.
- L'intégration progressive de la sensibilisation à l'esclavage

moderne dans le programme d'accueil des employés en Australie.

- Le lancement d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne dans tous les sites de Graymont en Australie.

POLITIQUES ET CADRE ÉTHIQUE :

- L'adoption d'une Déclaration de principes sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- La mise en place d'une page intranet dédiée à la sensibilisation à l'esclavage moderne.
- L'amélioration des protections contractuelles.
- La rédaction d'une ébauche de questionnaire de diligence raisonnable pour les fournisseurs.

À L'AVENIR, GRAYMONT S'EFFORCERA DE POURSUIVRE LES EFFORTS DÉJÀ ENTREPRIS EN METTANT EN ŒUVRE LES MESURES SUIVANTES :

- continuer à offrir un module de formation en ligne tous les deux ans pour les employés en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord;
- lancer une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne dans tous les sites et tous les bureaux de Graymont en Amérique du Nord;
- continuer à dispenser une formation biennale sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord.



Notre approche

Graymont est une entreprise enracinée depuis plus de soixante-dix ans, dont certaines installations sont des piliers de leurs communautés locales depuis plus d'un siècle. Nous adoptons une vision à long terme dans nos activités et nous engageons à assurer une croissance durable en respectant rigoureusement les pratiques responsables au niveau social, de l'environnement, des conditions de travail et de l'exploitation.

Pour Graymont, la responsabilité de lutter contre l'esclavage moderne est partagée à tous les niveaux de l'organisation, et elle s'exerce en collaboration avec les consultants, agents, fournisseurs et partenaires. Grâce à cette responsabilité collective, à un engagement constant envers l'amélioration continue et à une volonté d'agir concrètement, nous nous efforçons de respecter les normes éthiques les plus élevées. Ensemble, nous participons à ce combat mondial essentiel en vue d'éradiquer l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales.

Graymont reconnaît que l'éradication de l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales ne se fera pas du jour au lendemain. Toutefois, nous considérons ce défi mondial comme une occasion de faire preuve de leadership et de mettre en pratique nos valeurs, tout en défendant un droit humain fondamental : la liberté pour toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.

UN MOT DE STÉPHANE GODIN, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

« En tant que leader mondial fiable en solutions essentielles à base de calcium, nous demeurons résolument engagés dans la lutte contre toutes les formes d'esclavage moderne.

Cette année, nous avons le plaisir de présenter notre deuxième Déclaration consolidée sur l'esclavage moderne, laquelle met en lumière les efforts que nous avons déployés à la fois en Australie et au Canada pour lutter contre les risques liés à l'esclavage moderne.

Au cours des six dernières années de publication de notre déclaration, nous avons réalisé des avancées significatives pour renforcer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement.

Je me réjouis à l'idée de continuer à défendre ces initiatives importantes dans le cadre de nos activités en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. »

Domaines d'action clés

Graymont a saisi l'occasion de s'appuyer sur le cadre de la Loi sur l'esclavage moderne et, plus récemment, sur la Loi sur les chaînes d'approvisionnement afin de poursuivre le travail amorcé au fil des années en matière de protection de notre chaîne d'approvisionnement.

Voici quelques exemples des domaines d'action clés dans lesquels Graymont s'est engagé en 2025 :

- la mise en place d'une formation en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin en Amérique du Nord;
- la mise en place d'un module de formation en ligne en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Malaisie;
- l'élaboration d'une affiche de sensibilisation à l'esclavage moderne actualisée en vue de son déploiement futur dans tous les sites et tous les bureaux en Amérique du Nord.

Chacun de ces domaines d'actions clés est abordé plus en détail dans la section « Mesures mises en œuvre en 2025 », aux pages 17 et 18 de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne.

Les contributions de diverses équipes de Graymont, coordonnées par notre groupe de travail sur l'esclavage moderne et combinées aux mesures prises depuis plusieurs années, ont permis à Graymont d'identifier d'autres moyens de contribuer à l'éradication de l'esclavage moderne. Ces mesures sont présentées dans la section « Futures mesures pour une amélioration continue », à partir de la page 19 de cette Déclaration sur l'esclavage moderne.

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Graymont Limited, par l'intermédiaire de ses filiales, dessert des marchés à travers l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique. Les activités de Graymont en Australie et au Canada font partie intégrante du groupe Graymont dans son ensemble.

Structure et activités au Canada

Graymont Limited est la société mère. Les deux autres « entités » déclarantes au Canada, Graymont (QC), inc. et Graymont Western Canada, inc., sont des filiales directes de Graymont Limited. Ensemble, ces trois entités emploient environ 450 employés (salariés et travailleurs horaires) au Canada.

Au Canada, Graymont Limited et ses filiales exercent leurs activités dans les provinces suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Québec et Nouveau-Brunswick. Les activités canadiennes de Graymont font partie intégrante de ses activités nord-américaines plus larges. Aux États-Unis, Graymont, par l'entremise de ses filiales, exerce ses activités dans les États suivants : Washington, Oregon, Montana, Nevada, Utah, Wisconsin, Michigan, Ohio et Pennsylvanie. Par l'intermédiaire de ses filiales, Graymont exploite également des terminaux de transbordement rail-camion qui élargissent la portée géographique de plusieurs de ses usines.

Le siège social est situé à Richmond, en Colombie-Britannique. Les activités nord-américaines de Graymont sont soutenues par des bureaux régionaux à Brossard (Québec), West Bend (Wisconsin) et Sandy (Utah), ainsi que par le bureau d'ingénierie de Graymont à Joliette, au Québec.

Structure et activités en Australie






Graymont a acquis ses activités en Australie dans le cadre de l'acquisition plus large des activités de chaux et de calcaire de l'entreprise belge Sibelco en Asie-Pacifique, en août 2019. Bien qu'encore assez récentes pour Graymont, les activités en Australie sont bien établies, avec sept usines de chaux et plusieurs carrières de calcaire principalement situées sur la côte est du pays. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large des activités de la région Asie-Pacifique, qui comprennent également des usines de chaux en Nouvelle-Zélande, en Malaisie et aux Philippines.

Le siège social pour la région Asie-Pacifique est situé à North Sydney, en Australie. Ces activités sont également soutenues par des bureaux régionaux à Petaling Jaya (Malaisie), Hamilton (Nouvelle-Zélande) et Manille (Philippines).

Graymont en Amérique Du Nord



LÉGENDE

-  Bureaux régionaux
-  Siège social
-  Exploitations de calcaire
-  Chaux
-  Endroit où Graymont exerce ses activités

Les activités nord-américaines de Graymont (22 usines) se concentrent sur la production de : chaux calcique et dolomitique, calcaire pulvérisé, chaux hydratée, solutions à base de calcium à valeur ajoutée. Graymont exploite également des terminaux de transbordement rail-camion qui élargissent la portée géographique de plusieurs de ses usines.

Graymont en Asie-Pacifique



LÉGENDE

-  Bureaux régionaux
-  Autres bureaux
-  Exploitations de calcaire
-  Chaux
-  Endroit où Graymont exerce ses activités

Les activités de Graymont dans la région Asie-Pacifique (23 usines) fournissent des solutions de qualité à base de calcium, principalement destinées aux marchés : agricole, de la santé animale, industriel de la région.

Nature des activités

Le calcium est un minéral essentiel. Il est au cœur de l'ensemble de l'offre de produits de Graymont, allant du calcaire et de la chaux jusqu'à des solutions plus complexes utilisant de la chaux très pure et des mélanges précis de composés calciques. La chaux, produit phare de Graymont, est une substance polyvalente qui s'avère depuis longtemps indispensable à des applications et des processus industriels essentiels.

Plus récemment, la chaux est devenue une solution incontournable pour répondre à de nombreux enjeux environnementaux complexes, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine.

Le mot « chaux » désigne les produits dérivés du calcaire brûlé (calciné). Le calcaire est une roche sédimentaire naturelle et abondante composée de niveaux élevés de carbonate de calcium et/ou de magnésium et/ou de dolomite (carbonate de calcium et de magnésium), ainsi que de petites quantités d'autres minéraux. Il est extrait de carrières et de mines souterraines partout dans le monde.

Une fois extrait, le calcaire est concassé et criblé pour obtenir les dimensions requises selon les applications. Il est ensuite introduit dans un four, où il est chauffé à haute température. Cette chaleur intense provoque une réaction chimique qui transforme le calcaire en chaux. Selon l'étape et l'usage, on parle alors de chaux vive, ou de chaux hydratée lorsque de l'eau est ajoutée.





APPLICATIONS TYPIQUES DES SOLUTIONS À BASE DE CALCIUM

Environnement :

réduction des pluies acides, réhabilitation de l'environnement, traitement de l'eau et des eaux usées, traitement des déchets d'origine animale, traitement des gaz de combustion, traitement des boues industrielles et des déchets pétroliers et traitement du drainage acide.

Agriculture :

correction du pH des sols, amélioration des conditions du sol, suppléments alimentaires pour les vaches laitières et la volaille.

Production et conservation des aliments :

sucre, fruits et légumes, produits laitiers, colle et gélatine, et par l'industrie de la boulangerie-pâtisserie.

Construction :

mortier, plâtrage, restauration, badigeon, stabilisation des sols et traitement de l'asphalte.

Industrie :

acier, alumine, verre, pâtes et papiers, production de pétrole et de gaz.

Secteur minier :

soude, cuivre, zinc, nickel, or et uranium.

DURABILITÉ

Graymont a mis au point et breveté la technologie GRAYBOND^{CM}, qui peut contribuer au développement d'une industrie du ciment plus durable. Remplacer jusqu'à 50 % du ciment par le liant GRAYBOND^{CM} permet de réduire considérablement les émissions de GES associées à l'utilisation de liants tout en garantissant des performances égales ou supérieures. Sa composition chimique bien connue facilite également l'intégration de GRAYBOND^{CM} dans les cadres d'ingénierie et de chaîne d'approvisionnement existants, réduisant les risques pour nos clients. Les essais réalisés avec des clients majeurs ont confirmé la capacité de GRAYBOND^{CM} à réduire l'empreinte carbone d'un projet tout en répondant aux attentes de performance. Son introduction a été accueillie avec enthousiasme lors de conférences industrielles mondiales, notamment au salon de la Society of Mining, Metallurgy, and Exploration à Phoenix et à la conférence Paste 2024 à Melbourne.

Chaîne d'approvisionnement

La vaste chaîne d'approvisionnement de Graymont comprend plus de 6 500 fournisseurs à l'échelle mondiale. En se penchant un peu plus sur nos activités en Australie et au Canada, on constate que la plupart de nos fournisseurs sont des fournisseurs locaux, basés dans le pays même. Cela découle de l'engagement de Graymont à soutenir les entreprises locales situées à proximité de nos activités, dans la mesure du possible. Graymont s'approvisionne également en intrants essentiels pour ses procédés de fabrication en Asie, en Europe, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE GRAYMONT COMPREND :



EXPLORATION ET INVESTISSEMENT

- Sous-traitants en terrassement et forage
- Consultants en environnement et en gestion de l'eau
- Services financiers
- Soutien géotechnique
- Services de laboratoire et techniques



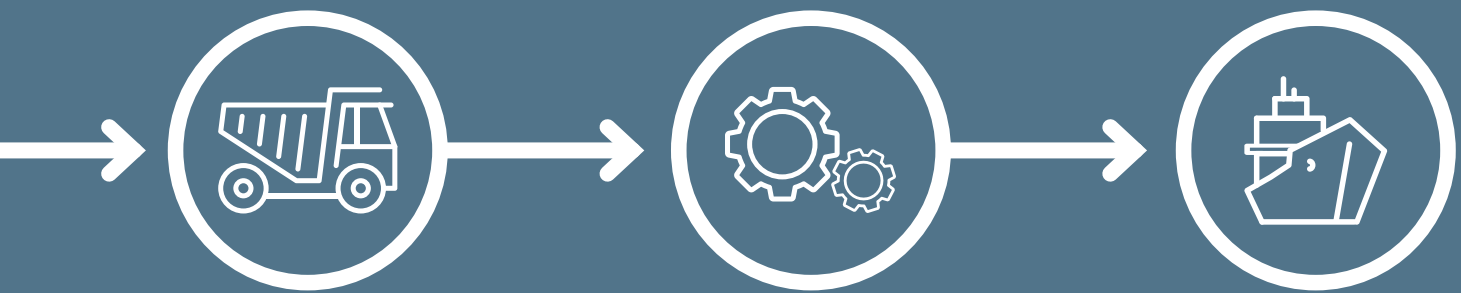
APPROBATIONS DE PERMIS ET SOUTIEN TECHNIQUE

- Spécialistes en environnement, santé et sécurité
- Consultants en planification et développement
- Arpenteurs-géomètres
- Services financiers



SERVICES DE SOUTIEN

- Services informatiques et de communication
- Assurance
- Services juridiques, comptables et de soutien aux employés
- Services de santé et de sécurité
- Services de laboratoire et techniques
- Partenariats et initiatives avec les parties prenantes



EXPLOITATION DES CARRIÈRES

- Sous-traitants en explosifs et en dynamitage
- Fournisseurs de carburant
- Équipements et services de santé et de sécurité
- Sous-traitants généraux et soutien à la main-d'œuvre
- Fournisseurs de services de maintenance, de pièces et d'équipements

OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

- Fournisseurs de carburant
- Équipements et services de santé et de sécurité
- Sous-traitants généraux et soutien à la main-d'œuvre
- Fournisseurs de services de maintenance, de pièces et d'équipements

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- Courtiers en douane
- Services de fret et de transport
- Services de chargement et déchargement
- Services ferroviaires
- Services d'expédition

Le niveau de risque associé à l'esclavage moderne est influencé par des facteurs tels que la situation géographique et le type d'industrie. La chaîne d'approvisionnement de Graymont fait l'objet d'un examen régulier afin d'identifier les domaines où le risque lié à l'esclavage moderne est accru.

Évaluation des risques

La nature changeante et dynamique des chaînes d'approvisionnement mondiales illustre l'importance de réaliser des évaluations de risques régulières. Graymont continue d'évaluer sa chaîne d'approvisionnement en utilisant ces informations pour mettre en place des initiatives visant à améliorer continuellement ses processus. Outre la réalisation d'une évaluation documentaire des risques potentiels liés à l'esclavage moderne au sein de sa chaîne d'approvisionnement, Graymont continue de tenir des rencontres en personne avec les principaux fournisseurs. Dans le cadre de ces rencontres, nous discutons avec les fournisseurs des mesures prises par Graymont concernant l'esclavage moderne et leur posons également un éventail de questions, afin de comprendre les mesures et les initiatives qu'ils mettent en place pour éradiquer l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement mondiales.



Mesures mises en œuvre en 2025

MODULE DE FORMATION EN LIGNE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2022, nous avons lancé un module de formation en ligne destiné à nos employés australiens, qui leur permet de suivre, à la demande, une formation sur la définition de l'esclavage moderne, les obligations de Graymont au titre de la Loi sur l'esclavage moderne, les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, les signes pouvant indiquer la présence d'esclavage moderne, ainsi que les mesures à prendre s'ils identifient des situations potentiellement préoccupantes.

En 2023, nous avons renforcé l'utilisation de ce module en exigeant que tous les nouveaux employés salariés en Australie suivent cette formation en ligne. Ce module vient compléter d'autres contenus de formation en ligne proposés par Graymont à ses employés, notamment ceux sur le respect en milieu de travail et sur les normes attendues en matière de conduite éthique et professionnelle. La formation comprend une évaluation des connaissances obligatoire que les participants doivent réussir avant d'obtenir leur certification.

En 2025, nous avons élaboré un module de formation en ligne actualisé qui a été déployé en Australie, en Malaisie, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Ce module a été élaboré à partir des commentaires reçus au sujet du premier module de formation en ligne australien lancé en 2023.

FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Nous reconnaissons que la corruption peut favoriser et perpétuer l'esclavage moderne en facilitant des conditions d'exploitation et en créant des vulnérabilités au sein des chaînes d'approvisionnement. Les cas de corruption et d'abus de pouvoir peuvent contribuer à la persistance du travail forcé tout en affaiblissant la culture éthique au sein des organisations. Pour lutter efficacement contre l'un de ces enjeux, il faut également s'attaquer à l'autre.

Déclaration de Graymont sur l'esclavage moderne 2025
En 2023 et en 2024, nous avons offert une série de séances de formation en présentiel et en ligne sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin à travers la région Asie-Pacifique, qui couvrait notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et les Philippines. Ces formations ont été spécifiquement conçues pour répondre aux besoins des fonctions opérationnelles clés de chaque juridiction, notamment les services des finances, des achats, des ressources humaines et de la logistique.

En 2025, nous avons offert une formation en Amérique du Nord à l'intention de tous les employés salariés. Cette séance avait pour objectif de former les employés occupant des postes clés et de leur fournir les outils nécessaires pour lutter contre la corruption et promouvoir une culture d'intégrité. Ainsi, nous visons à bâtir une chaîne d'approvisionnement éthique, résiliente et proactive dans la détection, la prévention et le signalement des cas de corruption et des comportements abusifs, tels que l'esclavage moderne.

Cette formation met en évidence le lien essentiel qui existe entre la formation à la lutte contre la corruption et nos efforts visant à lutter contre l'esclavage moderne au sein de nos activités. Puisque nous savons que la corruption et l'exploitation vont souvent de pair, nous avons mis l'accent sur l'interdépendance entre comportement éthique et respect des droits humains. En favorisant une culture de vigilance à l'égard des pratiques de corruption, les employés sont mieux outillés pour mener des transactions commerciales avec intégrité et jouer un rôle clé dans l'identification, la prévention et le signalement des situations d'esclavage moderne. Cette formation est très importante dans notre lutte contre l'exploitation parce qu'elle constitue un pilier central de notre stratégie de réduction des risques dans notre chaîne d'approvisionnement.

À l'avenir, la formation aura lieu chaque année, soit en Asie-Pacifique, soit en Amérique du Nord.

AFFICHE DE SENSIBILISATION À L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2023, le groupe de travail sur l'esclavage moderne a élaboré une affiche de sensibilisation à l'esclavage moderne interactive. Cette affiche a été pensée pour sensibiliser les employés, les sous-traitants et les visiteurs sur chacun de nos sites aux risques liés à l'esclavage moderne.

En 2024, l'affiche a été déployée sur l'ensemble des sites australiens. Elle met de l'avant l'engagement de Graymont à éradiquer l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement mondiales et explique comment en apprendre plus sur le sujet. L'affiche est interactive et comporte un code QR qui redirige le lecteur vers la plus récente Déclaration sur l'esclavage moderne de Graymont.

En 2025, nous nous sommes inspirés de l'affiche publiée sur les sites australiens pour en concevoir une qui pourra être déployée sur l'ensemble des sites nord-américains en 2026. Vous trouverez à droite une copie de cette affiche.



Donner vie à nos valeurs en **TRAVAILLANT ENSEMBLE** pour aider à éradiquer l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement

Graymont soutient le droit humain fondamental de ne pas être soumis à l'esclavage

VOUS POUVEZ AIDER

-  **reneiguez-vous**
Lire la déclaration de Graymont sur l'esclavage moderne
-  **soyez vigilant**
Soyez attentif aux signes d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement
-  **ne restez pas silencieux**
Signalez tout signe présumé d'esclavage moderne

COMMENCEZ ICI :
Pointez votre appareil photo sur le code QR et appuyez sur la bannière qui apparaît à l'écran.

 <https://Lead.me/onegraymont>

 GRAYMONT



Futures mesures pour une amélioration continue

AFFICHE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Pour accroître la sensibilisation aux risques liés à l'esclavage moderne au sein du personnel de Graymont, une affiche de sensibilisation interactive sera installée sur les babillards des sites et dans les bureaux de Graymont en Australie et en Amérique du Nord en 2026. Cette campagne d'affichage fait suite au déploiement réussi de l'affiche sur l'esclavage moderne dans tous les sites en Australie en 2024.

Cette affiche a été conçue pour compléter les programmes de formation et de sensibilisation de Graymont sur l'esclavage moderne. Il s'agit d'un outil visuel et interactif visant à renforcer la sensibilisation à cet enjeu crucial.

PLATEFORME DE GESTION DES SOUS-TRAITANTS

Nous mettons en place une plateforme de gestion des sous-traitants afin de centraliser les données sur les fournisseurs et de rationaliser la conformité pour les sous-traitants travaillant sur les sites de Graymont. Après sa mise en place, nous utiliserons le système pour automatiser la collecte d'informations importantes auprès des sous-traitants. L'utilisation de fonctionnalités comme les audits automatisés et les référentiels de documents nous permettra d'assurer une surveillance proactive, de garantir la conformité réglementaire et de collaborer avec nos partenaires afin d'atténuer les risques.





Politiques et processus

Comme indiqué dans la section « Domaines d'action clés », Graymont a mis en place plusieurs mesures pour réduire les risques liés à l'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces mesures ont donné lieu à des politiques et des processus qui font désormais partie intégrante des pratiques commerciales de Graymont.

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLES

Le Code de conduite et d'éthique professionnelles soutient l'approche de la conformité basée sur les valeurs « Un Graymont » de Graymont. Chaque année, les administrateurs, les dirigeants et les employés sont invités à rafraîchir leurs connaissances et à réaffirmer leur engagement envers le Code de conduite et d'éthique professionnelles, puis à signer une déclaration confirmant qu'ils ont reçu et lu ce code et qu'ils s'engagent à le respecter. Des formations périodiques sont également offertes au personnel pour appuyer leur conformité continue au Code.

Grâce à une déclaration annuelle, Graymont peut garantir un engagement continu envers le Code de conduite et d'éthique professionnelles. La présente déclaration annuelle est une étape régulière visant à assurer le respect des règles et à promouvoir les comportements clés nécessaires à la lutte contre les risques liés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Une copie du Code de conduite et d'éthique professionnelles de Graymont est disponible sur notre site Web : <https://www.graymont.com/fr/rapport-de-transparence/code-de-conduite-de-graymont/>

SYSTÈME DE SIGNALEMENT DES MANQUEMENTS À L'ÉTHIQUE

Graymont reconnaît l'importance d'offrir à toute personne un moyen de signaler les préoccupations qu'elle pourrait identifier dans le cadre de ses activités quotidiennes. C'est pourquoi Graymont a mis en place, il y a plusieurs années, un système de signalement des manquements à l'éthique. Ce système permet aux administrateurs, employés, actionnaires,

fournisseurs de biens ou de services (y compris les employés de ces fournisseurs), clients et membres des communautés locales de signaler de façon anonyme tout manquement grave, toute faute éthique ou toute activité illégale, y compris des situations liées à l'esclavage moderne. Ce système de signalement est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements peuvent être faits par l'entremise d'un site Web sécurisé offert dans les langues locales, par courrier ou par téléphone, en utilisant les numéros locaux fournis pour chaque pays dans lequel Graymont exerce ses activités.

En encourageant les employés et les fournisseurs à utiliser le système de signalement des manquements à l'éthique, Graymont s'assure d'offrir un canal accessible pour signaler d'éventuels cas d'esclavage moderne. Ce système permet non seulement d'obtenir les informations nécessaires pour gérer les risques, mais aussi d'évaluer l'efficacité des mesures actuellement en place.

AUDITS

En 2025, Graymont a poursuivi sa stratégie d'audits ciblés dans les zones où des enjeux potentiels avaient été identifiés. Lorsqu'un enjeu a été identifié, celui-ci a été rapidement signalé aux fournisseurs concernés, avec lesquels Graymont a collaboré pour s'assurer de traiter les problèmes soulevés. Les audits sur mesure sont un outil important pour évaluer la conformité des fournisseurs et identifier des occasions de les aider à atteindre les normes de Graymont au-delà des exigences réglementaires.

CADRE SOLIDE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DE RESPONSABILISATION

Graymont s'appuie depuis longtemps sur un cadre solide de gouvernance d'entreprise et de responsabilisation qui est essentiel au respect des lois et des réglementations en vigueur. L'une des valeurs fondamentales de Graymont est la perspective à long terme. Celle-ci repose sur un engagement ferme envers une croissance durable, le respect rigoureux des pratiques responsables en matière d'environnement, de responsabilité sociale, de conditions de travail et d'exploitation, ainsi que sur la collaboration avec les parties prenantes de notre communauté pour créer une valeur partagée. Pour cela, il est essentiel de nouer des partenariats afin de lutter contre les violations des droits humains. Nos valeurs et cette philosophie doivent être intégrées à tous les niveaux de l'organisation, du conseil d'administration de Graymont et de l'Équipe de leadership stratégique (ELS) jusqu'aux gestionnaires, superviseurs et employés de première ligne.

Surveillance globale par le Conseil d'administration

L'objectif fondamental du Conseil d'administration de Graymont est de créer de la valeur pour les actionnaires. Le Conseil reconnaît que Graymont doit atteindre un haut niveau de performance en matière de santé et sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale, tout en assurant une rentabilité durable. Pour atteindre cet objectif et respecter

ses responsabilités en matière de gouvernance, le Conseil a mis en place six comités permanents qui supervisent des aspects clés de l'entreprise jugés essentiels à la pérennité de Graymont. Le comité juridique et de gestion des risques assiste le Conseil dans la supervision de la gestion des risques et à s'assurer que des politiques, processus et procédures efficaces sont en place pour encadrer les risques importants auxquels Graymont est exposée et pour veiller au respect des lois applicables. La direction a présenté au Comité juridique et de gestion des risques les risques associés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement, tant nationale que mondiale, ainsi que les mesures mises en œuvre par Graymont pour y faire face.

Surveillance par les conseils d'administration régionaux

En plus de la surveillance globale exercée par le conseil d'administration de Graymont, les conseils d'administration régionaux en Australie et au Canada orientent la direction quant aux risques liés à l'esclavage moderne dans leurs juridictions. L'ELS, dirigée par le président et chef de la direction, ainsi que les équipes de gestion régionales en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies de Graymont visant à prévenir les risques liés à l'esclavage moderne au sein de sa chaîne d'approvisionnement.



Évaluation, efficacité et remédiation

Graymont reconnaît qu'il est essentiel de prendre du recul sur les mesures prises pour lutter contre les risques d'esclavage moderne et d'en évaluer l'efficacité globale afin de les réduire de manière durable.

En 2025, Graymont a poursuivi ses efforts en mettant en œuvre des mesures ciblées dans sa chaîne d'approvisionnement directe et en maintenant un dialogue actif pour promouvoir des changements positifs et accroître la sensibilisation auprès de son personnel et de ses fournisseurs. Grâce à nos programmes de leadership, aux initiatives du groupe de travail sur l'esclavage moderne et à la forte participation des employés, nous avons continué à cerner des pistes d'amélioration. Graymont a saisi cette occasion pour tirer des enseignements de l'expérience et des pratiques d'autres entreprises en Australie et au Canada.

Nous comprenons la nécessité de continuer à rechercher activement d'autres occasions d'amélioration. Certaines de ces occasions sont présentées à la section « Mesures d'amélioration continue à mettre en place » à la page 19 de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne.

Graymont n'a relevé aucun cas d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement en 2025. Par conséquent, aucune mesure de remédiation n'a été nécessaire. Comme indiqué dans la section « Politiques et processus » à la page 20, Graymont maintient un système de signalement des manquements à l'éthique permettant au personnel et aux fournisseurs de signaler toute violation du Code de conduite et d'éthique professionnelles.

En encourageant le personnel et les fournisseurs à utiliser le système de signalement des manquements à l'éthique, Graymont s'assure d'offrir un canal accessible pour signaler d'éventuels cas d'esclavage moderne. Ce système permet non seulement d'obtenir les informations nécessaires pour traiter les risques, mais aussi d'évaluer l'efficacité des mesures actuellement en place.





Consultation

Cette Déclaration sur l'esclavage moderne est une déclaration conjointe rédigée au nom des entités déclarantes de Graymont en Australie et au Canada, à savoir A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd et Graymont (Australia) Pty Ltd, ainsi que Graymont Limited, Graymont (QC), inc. et Graymont Western Canada, inc. Compte tenu de la manière dont nos activités australiennes et canadiennes sont structurées, les risques identifiés et les mesures présentées dans la présente déclaration s'appliquent uniformément à l'ensemble de l'entreprise. Bien que cette Déclaration sur l'esclavage moderne se limite aux entités déclarantes, nous avons consulté des employés en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord afin d'identifier les risques et de convenir des mesures à mettre en œuvre.

Perspectives d'avenir

Graymont entend poursuivre sa collaboration avec son personnel, ses consultants, représentants, fournisseurs et partenaires afin de réduire les risques liés à l'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

MESURES CLÉS PRÉVUES EN 2026 :

- Lancer une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne actualisée dans tous les sites et bureaux de Graymont en Australie et en Amérique du Nord.
- Offrir une formation actualisée sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin pour les employés occupant un poste clé en Asie-Pacifique.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne a été approuvée par le conseil d'administration de Graymont Limited au nom des trois entités canadiennes : Graymont Limited, Graymont (QC), inc. et Graymont Western Canada, inc. Elle a également été approuvée par le conseil d'administration des deux entités déclarantes australiennes, soit A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd et Graymont (Australia) Pty Ltd.

Conformément aux exigences de la Modern Slavery Act 2018 (Cth) et de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de 2023 au Canada, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport concernant les entités énumérées à la page 2. Selon mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement pour l'année de référence 2025.



Stéphane Godin
Président et chef de la direction

Les communications doivent être envoyées à:
courriel à l'adresse : ehs@Graymont.com
ou directement sur : www.graymont.com



Annexe

Le tableau ci-dessous présente les sections de la présente Déclaration sur l’esclavage moderne qui répondent aux exigences prévues par la Modern Slavery Act 2018 du Commonwealth d’Australie (« Loi sur l’esclavage moderne ») ainsi que par la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada (2023) (« Loi sur les chaînes d’approvisionnement »).

Australian Modern Slavery Act (Loi australienne sur l’esclavage moderne)	Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada	Sections de la présente Déclaration sur l’esclavage moderne répondant aux exigences de déclaration obligatoires
Identifier les entités déclarantes visées par la déclaration conjointe.	Chaque entité doit soumettre un rapport et peut se conformer à la Loi en déposant un rapport conjoint pour plusieurs entités.	Entités déclarantes et Approche (p. 2)
Décrire la structure, les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes.	La structure, les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes.	À propos de Graymont (p. 4) Nature des activités (p. 12) Chaîne d’approvisionnement (p. 14–15)
Décrire les risques de pratiques d’esclavage moderne dans les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes et de toute entité qu’elle détient ou contrôle.	Parties des activités et chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes où le risque de travail forcé ou de travail des enfants est présent, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Chaîne d’approvisionnement (p. 14) Évaluation des risques (p. 16)
Décrire les mesures prises par les entités déclarantes et les entités qu’elles détiennent ou contrôlent pour évaluer et atténuer ces risques, y compris les mécanismes de diligence raisonnable et de remédiation.	<p>Les mesures prises par les entités déclarantes pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n’importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par les entités déclarantes ou de biens importés au Canada par les entités déclarantes.</p> <p>Les politiques et les processus de diligence raisonnable liés au travail forcé et au travail des enfants.</p> <p>Les mesures prises pour remédier à toute situation de travail forcé ou de travail des enfants.</p> <p>Les mesures prises pour remédier à la perte de revenu des familles les plus vulnérables découlant de l’élimination du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement.</p> <p>La formation sur le travail forcé et le travail des enfants offerte aux employés.</p>	Aperçu des principales mesures de lutte contre l’esclavage moderne (p. 6) Domaines d’action clés (p. 9) Évaluation des risques (p. 16) Mesures mises en œuvre en 2025 (p. 17) Politiques et processus (p. 20) Évaluation, efficacité et remédiation (p. 22)

Australian Modern Slavery Act (Loi australienne sur l'esclavage moderne)	Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada	Sections de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne répondant aux exigences de déclaration obligatoires
Décrire comment les entités déclarantes évaluent l'efficacité de ces mesures.	Comment les entités déclarante évaluent l'efficacité de leurs mesures visant à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans leurs activités ni dans leurs chaînes d'approvisionnement.	Évaluation, efficacité et remédiation (p. 22)
Décrire le processus de consultation avec toute entité détenue ou contrôlée par les entités déclarantes (une déclaration conjointe doit également décrire la consultation avec l'entité qui émet la déclaration).		Consultation (p. 24)
Toute autre information.		Notre approche (p. 8) Perspectives d'avenir (p. 25)





GRAYMONT

graymont.com